Devenons des ournal consom'acteurs et trions plus! SMICTOM



N° ÉTÉ 2022

JOURNAL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU CHINONAIS

D'ICI 2026, LES 10 DÉCHÈTERIES PROPOSERONT UN MEILLEUR SERVICE



02 **ÉDITO**

Philippe MASSARD Président du SMICTOM du Chinonais

TRUCS & ASTUCES

Boîte à actions pour réduire mes déchets

03 infos sur...

Distributions de composteurs

Point sur les extensions de consignes de tri

04 POINT SUR...

05 Le projet des futures déchèteries

06 LES NOUVEAUTÉS 07 DANS LES FUTURES **DÉCHÈTERIES**

08 collecte

Fériés 2022 : calendrier des reports de collecte

À TOI DE JOUER!





Philippe MASSARD,

Président du SMICTOM du Chinonais

LA PRÉVENTION EST PRIMORDIALE

Les missions d'un syndicat comme le SMICTOM sont multiples mais souvent réduites à la collecte et au traitement des déchets. Mais nous avons également le devoir de prévention en matière de réduction des déchets.

Le meilleur déchet reste celui qui a été évité.

C'est pourquoi dans la plupart de nos journaux, nous vous donnons des astuces du quotidien pour mieux consommer et ainsi limiter le gaspillage (alimentaire, vestimentaire, ...) ainsi que les suremballages.

Connaissez-vous la règle des 5 R?

Bon, il faut avouer que cette règle est à la base anglophone et que pour nous francophones c'est plutôt 4 R et 1 C : Refuser, Réduire, Réutiliser/Réparer, Recycler et Composter.

Juste après mon édito, vous trouverez une petite boîte à outils d'astuces du quotidien. Mais prochainement, nous consacrerons un dossier complet sur cette règle des 5R qui, appliquée à l'échelle individuelle, peut avoir un impact conséquent au niveau collectif.

Les futures déchèteries

Dans le dossier central du journal, nous faisons un point sur l'avancée du projet, ainsi qu'un focus sur les différentes filières que nous aurons enfin la capacité d'accueillir pour permettre une meilleure valorisation.

Nous sommes impatients de pouvoir répondre aux exigences réglementaires mais aussi aux attentes de nos utilisateurs. Nous vous informerons régulièrement de l'évolution.

Pas de journal du SMICTOM à l'automne

A l'automne, ce n'est pas un journal du SMICTOM que vous recevrez mais un document informatif sur les extensions des consignes de tri qui prendront effet début 2023.

Le prochain journal sera distribué en décembre et sera également entièrement consacré aux extensions de consignes qui, vous le verrez, vont simplifier le geste de tri et favoriser davantage le recyclage. Mais surtout réduire notablement le contenu de la poubelle à ordures ménagères.



TRUCS & ASTUCES

Boîte à actions pour réduire mes déchets







FFRMENTESCTBLES



APPOSER UN STOP PUB SUR LA BOÏTE





DONNER UNE SECONDE VIE AUX PRODUITS ET DONC FAVORISER IF RÉEMPLOT











CHAQUE ACTION

COMPTE POUR NOTRE

PORTE-MONNATE







INFOS SUR...

ÉTÉ & AUTOMNE 2022 - Distributions de composteurs

Les animatrices du SMICTOM assureront des permanences de distributions de composteurs dans les bureaux du SMICTOM, 24 place Jeanne d'Arc à CHINON:

• le mardi 02 août	de	09h30	à 12h30
• le mardi 30 août	de	09h30	à 12h30
• le vendredi 16 septembre	de	09h30	à 12h30
• le mardi 27 septembre	de	14h30	à 17h30
• le mercredi 12 octobre	de	09h30	à 12h30
• le jeudi 27 octobre	de	09h30	à 12h30
• le lundi 07 novembre	de	14h30	à 17h30
• le vendredi 25 novembre	de	09h30	à 12h30



Réservation obligatoire, sur le site internet ou par téléphone, au plus tard la veille avant 12h. Règlement, sur place, par chèque ou en espèces.

Nous limitons les réservations à 15 personnes par date, donc nous vous remercions de ne pas bloquer une date si vous n'êtes pas sûr de pouvoir honorer votre rendez-vous.

Composteur en plastique Composteur: 345 litres - H 89 cm et L 76 cm Kit: composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur Seul 20€ Le KIT 23€

Composteur en bois

Composteur:

305 litres - H 75 cm et L 70 cm **Kit :** composteur + bio-seau [7 litres] + bâton aérateur





Point sur les extensions de consignes de tri

Comme nous l'avions déjà évoqué, les consignes de tri vont s'étendre à partir de début 2023.

En effet, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIERONT DANS LE SAC OU LE BAC JAUNE*.

Une simplification du geste de tri qui contribuera à :

- alléger le poids des ordures ménagères résiduelles;
- 🔁 permettre le recyclage de plus d'emballages ;
- économiser plus de matières premières ;
- collimiter l'impact de la hausse des taxes appliquées à l'incinération.





Vous recevrez une première information dans votre boîte aux lettres cet automne et le journal du SMICTOM de décembre sera entièrement consacré à ces nouvelles consignes de tri. Une grande campagne de communication dédiée sera également effectuée entre cette fin d'année et le début 2023.

Le SMICTOM vous accompagnera dans ce changement qui n'est qu'un pas de plus vers une meilleure valorisation des déchets.

^{*}Exceptés les emballages en verre qui se trieront toujours dans le conteneur à verre, comme les papiers qui continueront à se trier dans le conteneur à papiers.

POINT SUR. LE PROJET DES FUTURES DÉCHÈTERIES

Les grandes lignes du projet des déchèteries de demain

Le projet du SMICTOM vise à réaliser la rénovation de 10 déchèteries du syndicat suivant différents niveaux de travaux, allant des travaux de mise en conformité à la reconstruction de sites sous-dimensionnés et obsolètes.

Quelques modifications depuis l'article du journal du SMICTOM n°57 de 2021 :		DÉCHÈTERIE	SUPERFICIE pour la nouvelle déchèterie	LE REALS
NOUVEAU SITE	Construction sur nouveau terrain 1 DÉCHÈTERIE :	AZAY-LE-RIDEAU	parcelle totale de 10 628 m²	TONK OF THE SERVICE O
		CHINON	parcelle totale de 11 760 m ²	
		L'ILE BOUCHARD	parcelle totale de 3 055 m²	ENCOMBRANTS
	Re-construction 5 DÉCHÈTERIES :	NOYANT DE TOURAINE	parcelle totale de 8 300m²	
RÉHABILITATIONS		SACHÉ	parcelle totale de 2123 m²	BO!
AVEC EXTENSION		SAVIGNY-EN-VÉRON	parcelle totale de 7 300 m²	
	 Contrôle d'accès Quais Voirie Plateforme déchets verts 1 DÉCHÈTERIE : 	RICHELIEU	parcelle totale de 7 300 m²	PIEUS RECYCLABLES
MISES AUX NORMES	 Contrôle d'accès Mise au normes ICPE^[1] et ADEME^[2] 	PORTS-SUR-VIENNE	parcelle totale de 2298 m² (la même qu'actuellement)	GRA GRA
		RIVARENNES	parcelle totale de 1235 m² (la même qu'actuellement)	
	3 DÉCHÈTERIES :	LA ROCHE-CHERMAULT	parcelle totale de 4176 m² (la même qu'actuellement)	

⁽¹⁾Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (2)Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Ces travaux doivent permettre de :



Répondre aux exigences de la réglementation en viqueur selon la taille de la déchèterie;



Accueillir un maximum de déchets dans des filières de récupération spécifiques pour les réemployer, les valoriser ou les recycler;



Contenir le coût de l'exploitation des déchèteries. Les taxes appliquées aux bennes de tout-venant augmentent tous les ans. Limiter les apports de déchets dans ces bennes est un enjeu fort pour maîtriser le coût pour les usagers.



De grands principes pour les nouveaux sites :



Le respect des impacts environnementaux:

- → Installations présentant une faible consommation d'eau;
- → Optimisation de la surface imperméabilisée :
- → Intégration des bâtiments dans le paysage;
- → Végétalisation d'une partie des parcelles avec des essences locales et adaptées aux conditions météorologiques.
- La sécurisation maximale des sites et de l'accueil des usagers :
 - → Une voie d'attente sera aménagée et largement dimensionnée en amont du portail pour sécuriser l'attente des usagers sur la voie publique;
 - → L'accès du site sera condamné par un portail coulissant et sécurisé contre les véhicules béliers :
 - → Dans la mesure du possible, la circulation se fera en sens unique

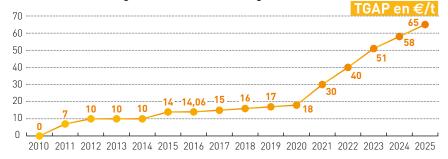
- avec une entrée et une sortie différenciées:
- → Un système de vidéosurveillance et une double clôture (dont une électrifiée) permettront de mieux sécuriser le site.

L'augmentation de la flexibilité de la réception des déchets :

- → Des bennes de 35 m³ avec des gardecorps seront installés pour un grand nombre de flux. L'accessibilité y sera plus adaptée pour une dépose plus pratique mais répondant également aux obligations de sécurité;
- → Sur la plupart des sites, pour palier la forte influence, 3 bennes de secours permettront des rotations plus rapides;
- → Pour les plus grandes déchèteries, les gravats et les déchets verts, des plateformes de dépose à plat en bas de quai faciliteront la manutention et la dépose en remorque pour les usagers.

La benne à « tout venant » ou des « encombrants » coûte cher :

Comme vous le constatez sur le graphique ci-dessous, il y a une hausse inévitable de la TGAP (Taxe Générale d'Activités Polluantes) appliquée à l'enfouissement du contenu de la benne Tout-Venant. Il est impératif de contenir cette hausse des coûts de traitement avec une baisse significative des tonnages.



SANS TRI, des déchets encore réemployables ou valorisables



AVEC UN TRI plus affiné, afin qu'il

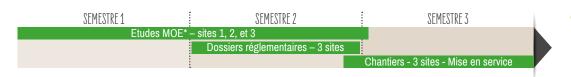
ne reste que des déchets ultimes



Planning prévisionnel pour chaque phase :

Pour chaque phase, Il faudra un peu plus d'une année et demie entre l'étude des sites, l'instruction des dossiers réglementaires, les travaux et la mise en service.

Pourtant, nous ne perdrons pas de temps et travaillerons simultanément sur 3 déchèteries de chaque communauté de communes.



Ce planning sera aiusté au fur et à mesure. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée du projet!



LES NOUVEAUTÉS DANS LES FUTURES **DÉCHÈTERIES***

De nouvelles filières et systèmes de réemploi existent et pourtant les déchèteries actuelles n'ont pas la place de les intégrer.

De nouveaux déchets seront acceptés comme les pneumatiques et les huiles végétales. Et certains autres déchets déjà acceptés, dans les bennes de tout-venant ou dans la benne à ferraille, seront alors triés dans des bennes dédiées pour être valorisés ou réemployés.

Voici ci-dessous, les flux qui seront enfin récupérés en collecte spécifique pour être réemployés ou valorisés :

UN RÉEMPLOI D'OBJETS DIVERS VERS UNE RESSOURCERIE





L'objectif est de récupérer un maximum d'objets réemployables dans la plupart de nos nouvelles déchèteries. Un local de réemploi d'environ 30 m² est prévu afin que les utilisateurs des déchèteries aient la possibilité de déposer un maximum d'objets (réemployables et même ceux qui nécessiteraient de petites réparations). L'idée est d'établir un partenariat avec une ou plusieurs associations locales qui viendraient collecter ces objets dans chacun des sites pour les nettoyer et/ou les réparer. Ils seront ensuite centralisés et proposés à la vente, à petit prix.

LE MOBILIER, LES JEUX ET JOUETS ET LES OUTILS DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Pour répondre au mieux aux obligations de la loi AGEC, des éco-organismes qui géraient déjà la récupération du mobilier ont étendu leur périmètre de reprise aux autres objets de la maison comme les jouets et matériels de bricolage et de jardinage.

Ces organismes multi-filières qui font jouer les synergies,

avec l'ambition d'atteindre le « zéro déchet enfoui », sur les six ans de l'agrément.

L'idée principale est d'encourager et promouvoir le don et en parallèle d'intensifier les efforts en faveur du recyclage des plastiques, très présents dans ces filières. Les articles récupérés sont :



Mobilier & literie

(tables, chaises, commodes, armoires, lits, matelas, couettes, tapis, rideaux, stores, etc.)



Jeux et jouets

(jeux de plein air, toboggans, balançoires, jeux de plateaux, poupées, jeux de construction, etc.)



Bricolage et jardin

(marteaux, tournevis, quincaillerie, pots, râteaux, pelles, bâches, brouettes, arrosage, etc.)

^{*} Seulement pour celles qui seront en capacité de tout accueillir



NOTRE OBJECTIF EST DE TOUJOURS MIEUX VALORISER LES APPORTS QU'ILS SOIENT RÉEMPLOYÉS OU RECYCLÉS ET AINSI LIMITER

LES PNEUMATIQUES DE VÉHICULE LÉGER DES PARTICULIERS

Afin de pallier l'impossibilité actuelle de collecter les pneus en déchèterie, le SMICTOM propose déjà une campagne annuelle de récupération des pneumatiques.

Sur les futurs sites qui seront en capacité de les accueillir.

Une des bennes récupèrera <u>tous les pneus de véhicules légers recyclables</u> de particuliers qui seront repris gratuitement par la filière ALIAPUR. Ces derniers seront alors réutilisés ou recyclés.



L'autre benne collectera <u>les pneus non recyclables</u> qui seront traités par un organisme affilié pour **un coût actuel de 396 € la tonne** (hors collecte).

LES HUILES VÉGÉTALES

Aujourd'hui, il n'existe pas de filière REP* pour les huiles usagées mais la plupart des entreprises qui les collecte propose une filière de valorisation des huiles alimentaires. Elles valorisent 100% des huiles et graisses de friture usagées collectées. Le plus souvent, les huiles sont transformées en biodiésel et les résidus de friture deviennent du biogaz, mais également des bûches de chauffage, biolubrifiant pour tronçonneuse...

Un bon déchet est un déchet utile, qui s'inscrit dans une logique de performance environnementale et sociale profitable à tous, c'est pourquoi il sera indispensable de pouvoir collecter ces huiles sur nos nouveaux sites.

*Reponsabilité Elargie du Producteur

LES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS (ASL)

Le 12 février 2022, a été publié l'arrêté du 31 janvier 2022 portant agrément d'un éco-organisme sur une nouvelle filière à Responsabilité Elargie du Producteur



gérée par Ecologic qui engage les producteurs des articles de sport et loisirs à certaines responsabilités et obligations. Ecologic existe depuis 2005 et veille au bon fonctionnement de la filière des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

Ces articles seront peut-être récupérés dès 2022 dans nos déchèteries qui le permettent. Pensez à demander au gardien en arrivant !



Cycles et mobilités

(vélo, trottinette, skate, rollers)



Sports et loisirs nautiques (plongée, snorkeling,

olongee, snorkeling natation, pêche)







Loisirs extérieurs





Sports de raquette



 Sports fitness, musculation



Chasse & tir

EN DÉCHÈTERIE, EN ESSAYANT AU MAXIMUM LA PART DES DÉCHETS ULTIMES QUI SERA ENFOUIE.



Ecologic

LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES (ABJTH)

Ecologic, est également agréé pour la filière des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJTh) depuis le 24 février 2022 qui vient alors compléter la filière des DEEE qui reprend actuellement tous les articles de bricolage électriques et électroniques.

Quels sont les articles concernés par la filière Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques?

Liste non exhaustive

Tondeuse tractée et auto-portée, souffleur, débrousailleuse, rotofile, coupe-bordure, motoculteur, motobineuse, taille-haie, tronçonneuse, broyeur, pompe, fendeuse, etc.



Fériés 2022 : calendrier des reports de collecte

RAPPEL IMPORTANT : les collectes ne sont pas assurées les jours fériés. Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié.

Excepté pour les collectes du samedi qui sont maintenues.

COLLECTES HABITUELLES										
Jours fériés 2022	Lundi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi								
Jeudi 14 juillet (Fête nationale)	collecte du lundi 11/07 maintenue	collecte du mardi 12/07 maintenue	collecte au mercredi 13/07 maintenue	collecte du jeudi 14/07 décalée au vendredi 15/07	collecte du vendredi 15/07 décalée au samedi 16/07	collecte du samedi 16/07 maintenue				
Lundi 15 août (Assomption)	collecte du lundi 15/08 décalée au mardi 16/08	collecte du mardi 16/08 décalée au mercredi 17/08	collecte du mercredi 17/08 décalée au jeudi 18/08	collecte du jeudi 18/08 décalée au vendredi 19/08	collecte du vendredi 19/08 décalée au samedi 20/08	collecte du samedi 20/08 maintenue				

- Les horaires de collecte peuvent varier, il est donc indispensable de sortir les bacs :
 - la veille après 20h00 pour les collectes du matin,
 - avant 11h00 pour les collectes de l'après-midi.
- 🔁 Les bureaux et les déchèteries du SMICTOM sont toujours fermés les jours fériés.
- Il est impératif de rentrer son bac après la collecte.





Dans chaque grille, des mots de 3 à 9 lettres sont à chercher. Ils peuvent être retrouvés horizontalement, verticalement ou suivant une diagonale. Ils sont écrits de gauche à droite et de droite à gauche. Les lettres non utilisées forment un mot mystère.

_	В	R	Р	Т	R	I	М	Α	N
å.	0	٧	Α	Α	С	I	Ε	R	0
	U	Ε	Р	D	Е	S	Т	R	ı
H 5	T	R	I	Ε	R	Α	Α	С	R
	Ε	R	Е	С	Υ	С	L	Ε	R
	ı	Ε	R	Н	J	Α	U	N	Ε
	L	Υ	S	Ε	U	Q	ı	R	В
	L	С	L	Т	Α	U	Ε	L	В
	Ε	G	Е	S	N	0	D	I	В
	Ε	Р	Р	0	L	Е	٧	N	Е
	С	0	N	Т	Ε	N	Ε	U	R

- 9 LETTRES: BOUTEILLE, CONTENEUR, ENVELOPPE **8 LETTRES: RECYCLER**
- **7 LETTRES: BRIQUES, DECHETS, PAPIERS 6 LETTRES:** BIDONS, TRIMAN
- 5 LETTRES: ACIER, JAUNE, METAL, TRIER, VERRE
- 4 LETTRES: BLEU, NOIR 3 LETTRES: ALU, TRI, SAC

/					
	OT	W	/ст	EВ	Е.
· •	UI.			ER	Е:

R	N	Р	Α	Р	ı	Е	R	S	Е	ਹ
С	0	Υ	L	S	Е	Т	ı	0	В	RIGIO
E	Т	X	U	Α	N	R	U	0	J	4
R	R	R	М	Е	Т	Α	U	X	С	N
Т	Α	С	ı	Е	R	Е	٧	U	Е	
N	С	0	N	Т	Е	N	Е	U	R	
E	U	Q	I	Т	S	Α	L	Р	R	
С	В	0	U	Т	Е	ı	L	L	Е	
L	Е	R	N	Α	М	ı	R	Т	٧	

- 9 LETTRES: ALUMINIUM, BOUTEILLE, CONTENEUR, PLASTIQUE
- **8 LETTRES: JOURNAUX**
- **7 LETTRES: PAPIERS**
- 6 LETTRES: BOITES, CARTON, CENTRE, METAUX, TRIMAN
- 5 LETTRES: REVUE, VERRE, ACIER
- 3 LETTRES: TRI

MOT MYSTÈRE



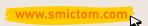
JOURNAL DU SMICTOM nº61

Journal d'information trimestriel











• Édition : SMICTOM du Chinonais (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)

24, place Jeanne d'Arc - 37500 Chinon - Tél. : 02 47 93 22 05 - smictomduchinonais@smictom.com
• Directeur de la publication : Philippe MASSARD, Président du SMICTOM du Chinonais

• Rédactrice en chef : Aurélie CADEAU • Conception et réalisation : © **JTS** conseils • 02 47 41 05 55 • www.jtsconseils.com Photogravure et Impression: Les Presses de Touraine - 02 47 66 64 10

